



FishBase 98 Logo

ACP-EU Training

**COURS ACP-UE sur la gestion des pêches et de la biodiversité,
Dakar, Sénégal, du 12 au 23 avril 1999**

RAPPORT NATIONAL SUR LA PÊCHE AU BENIN

par

Amélie GBAGUIDI et Emile Didier FIOGBE

Résumé

Le Bénin est caractérisé par un réseau hydrographique assez dense, appartenant à deux grands bassins : le bassin du Niger au nord et le bassin côtier au sud. La côte est sablonneuse rectiligne et s'étend sur 120 km, avec un plateau continental de 3100 km² chalutable sur 2700 km². Sa production est estimée à 10300 tonnes en 1998. La pêche continentale est restée peu développée au Nord alors qu'au Sud on a assisté cette dernière décade à une surexploitation significative des plans d'eau en général. La production annuelle est estimée à 30 000 tonnes. Cette surexploitation des plans d'eau du sud Bénin est marquée par une multiplication des pêcheries sédentaires (barrages, parcs acadjas, trous à poissons) et l'utilisation d'engins dévastateurs, indépendamment des textes de la réglementation. Pour freiner cette exploitation anarchique et abusive, un comité national de pêche est mis sur pied et implique plusieurs institutions ministérielles et des représentants des pêcheurs et d'ONG, sous la coordination de la Direction des pêches. Un mode de gestion participative des pêcheries est actuellement pratiqué. Des comités de pêche sont formés à cet effet pour chaque plan d'eau et sont impliqués dans différentes tâches brûlantes de l'heure. Il s'agit notamment :

- lutte contre l'érosion par le reboisement des berges
- lutte contre les pollutions
- le respect de la réglementation des pêches
- l'interdiction des pêcheries sédentaires sur certains plans d'eau et leur réorganisation sur d'autres
- le respect des zones réservées à chaque catégorie de pêche.

Cette nouvelle approche de gestion des pêcheries et de la biodiversité sera certainement renforcée par un enseignement de qualité et une large diffusion des nouvelles approches de documentation sur les ressources ichtyologiques (FishBase), de modélisation et de simulation des écosystèmes aquatiques (Ecopath/Sim), mises au point à l'ICLARM.

Nous exprimons à cet effet toutes nos gratitude à l'ICLARM et à l'Union Européenne pour cette formation régionale et tout le soutien matériel et financier que cela implique.

Nous serons toutefois plus efficaces dans notre mission d'éducation et d'information si des moyens complémentaires d'enseignement (Infocus Lite Pro 720) et de communication avec nos

partenaires locaux, régionaux et internationaux (frais de branchement sur Internet estimés à 300 000 FCFA) peuvent être mis à notre disposition.

RAPPORT NATIONAL BENIN

Le Bénin, situé en Afrique Occidentale entre les longitudes 1°40 E et 2°40 E, descend approximativement de la latitude 6°20 N à 6°00 N.

De par sa géographie, il bénéficie :

- d'une côte sablonneuse rectiligne de 120 km interrompue par deux embouchures : celle de Cotonou et celle de Grand – Popo.
- d'un plateau continental recouvrant une superficie de 3100 km² dont 2700 sont chalutables avec 300 km² qui seraient vraiment productifs. Du point de vue sédimentologique, 5 strates se succèdent parallèlement à la côte. Il s'agit de :
 - fonds sablo – vaseux ou vaso – sableux littoraux baignés par des eaux chaudes (0 à 15 – 17 m de profondeur)
 - fonds sableux baignés par des eaux chaudes (jusqu'à 35m)
 - fonds sablo – vaseux, vaso – sableux et vaseux baignés par des eaux de la thermocline (35 à 55 m de profondeur)
 - fonds vaseux ou vaso – sableux baignés par des eaux froides au delà de 55 m de profondeur
 - fonds durs baignés par des eaux chaudes
- d'importants plans d'eau continentaux, de plaines inondables, d'une centaine de retenues d'eau et de barrages recouvrant plus de 130 000 ha de superficie.

Bien que le Bénin dispose de nombreux écosystèmes aquatiques présentant d'importantes potentialités, le sous – secteur halieutique reste globalement déficitaire en matière de produits halieutiques. Ce déficit est comblé par les importations qui deviennent de jour en jour plus importantes.

I SITUATION GENERALE DES PECHEES

Au Bénin, il existe deux grands domaines de pêche :

- la pêche maritime qui se subdivise en pêche industrielle et pêche artisanale
- la pêche continentale qui regroupe la pêche lagunaire, fluviale et aquacole.

I - 1 Pêche maritime

La pêche maritime se pratique sur le plateau continental large de 12 milles marins. La pêche industrielle se fait au delà des 5 milles marins, tandis que la pêche artisanale en dessous des 5 milles marins. La distribution générale des produits halieutiques de ce plateau continental tient compte de la nature des fonds, de l'étroitesse du plateau et du régime hydrographique. L'upwelling est presque absente sur les côtes, mais les remontées d'eaux profondes observées dans le secteur Ouest pourraient augmenter l'apport de sels nutritifs dans les couches d'eau superficielles et la productivité du plancton dont les espèces pélagiques (Sardinelles et Ethmaloses) se nourrissent.

Les évaluations de biomasses faites en 1988, montrent que les ressources marines sont composées de :

- 9660 tonnes de pélagiques représentés généralement par les Clupeidae, les Carangidae etc.
- 5000 à 6000 tonnes de poissons démersaux constitués de Scianidae, Polynemidae, Sparidae, Lutjanidae, Serranidae, Sélaciens, Crustacés etc.

Le développement de la pêche maritime reste confronté à deux types de contraintes écologiques et institutionnels.

- Les contraintes écologiques sont surtout marquées par la barre qui détériore très rapidement les moyens et matériels de pêche et l'érosion côtière qui entraîne le recul du rivage, faisant déplacer les hameaux des pêcheurs. A ces contraintes s'ajoutent la pollution par le rejet des déchets de tout genre dans la mer. La distribution et les caractéristiques biologiques des espèces pélagiques, bien qu'exploitées en partie par la pêche maritime artisanale, sont peu connues.
- Les facteurs institutionnels se limitent à l'absence d'un schéma Directeur des Pêches, à l'absence de surveillance et de contrôle dans la Zone Economique Exclusive et à l'absence d'une politique fiscale pour soutenir le sous-secteur.

I – 2 Pêche continentale

La pêche continentale demeure une activité de cueillette et se pratique dans les cours inférieurs des principaux fleuves et complexes lagunaires situés dans la partie méridionale du pays sur une superficie estimée à plus de 30 000 ha. A cette pêche de cueillette, s'ajoute la pêche piscicole.

La faune ichtyologique est grandement variée :

- les espèces d'eau saumâtre sont représentées par les Cichlidae, les Clupeidae, les Mugilidae, les Bagridae, les Penaeidae, les Callinectes etc.
- les espèces d'eau douce sont représentées par les Cichlidae, les Claridae, les Mormyridae etc.

Le développement des pêches dans ce domaine est confronté à un certain nombre de problèmes dont le plus préoccupant reste le comblement des lagunes, surtout celles qui communiquent avec la mer.

La destruction de la végétation de bordure a provoqué partout l'érosion des berges et par conséquent participe au comblement du complexe lagunaire. Cette situation est aggravée par une surexploitation des divers plans d'eau.

L'accroissement rapide de la population des pêcheurs s'est traduit par une surexploitation dont les symptômes déjà perceptibles sont l'augmentation de l'effort de pêche et la pratique généralisée d'engins et méthodes dévastateurs.

II IMPORTANCE DE CES DIFFERENTES PECHEES : PRISES ET EMPLOI

La pêche représente un sous-secteur important dans l'économie du Bénin. Elle génère de nombreux emplois, fait vivre en amont et en aval plusieurs personnes et fournit assez de protéines animales.

II - 1 Pêche maritime industrielle

La pêche industrielle est pratiquée par une dizaine de chalutiers et de chalutiers crevettiers qui opèrent sur le plateau continental au delà de 5 milles marins.

La taille de ces bateaux, tous types confondus varie considérablement (entre 20 et 160 tonnes de jauge brute et mesurant entre 16 à 25 m de longueur). La puissance des chalutiers est comprise entre 90 et 375 cv et celle des crevettiers est entre 390 et 503 cv. Le personnel intervenant dans cette pêcherie est estimé à 300. Environ 500 femmes se livrent à la commercialisation de produits provenant de ces bateaux.

Les prises de ces bateaux sont essentiellement des espèces démersales. Ces 5 dernières années, ces prises varient entre 579 et 817 tonnes.

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (T)	817	586	692	579	813

II - 2 Pêche maritime artisanale

La pêche maritime artisanale, exercée sur le plateau continental en dessous des 5 milles marins est l'œuvre de 3600 pêcheurs, dont 47 % Béninois, 49 % Ghanéens, 4 % Togolais.

La commercialisation est assurée par environ 2900 femmes qui s'occupent de la vente de poissons frais et de la transformation (fumage, séchage et friture du poisson).

Une centaine d'autres groupements socio-professionnels comme les mécaniciens, les réparateurs de pirogues et les ramandeurs de filets ont été recensés.

La flottille piroguière comporterait 731 barques dont 272 motorisées. Quant aux engins de capture, 6367 filets maillants de fond (soovi et tounga), 684 filets flottants, 120 filets à requins, 101 sennes de plage, 56 sennes tournantes et 42 palangres ont été dénombrés.

La tendance générale qui se dégage en comparant ces résultats à ceux de 1988, est que le nombre de pêcheurs a légèrement augmenté (0,40%), le nombre de barques aussi (5,42%) mais une légère baisse de motorisation. Par ailleurs, tous les engins de pêche ont augmenté d'effectif

à l'exception de la senne tournante et la palangre qui ont notablement diminué en nombre soit respectivement de 12, 5 et 15,15%.

Les prises en pêche maritime artisanale, ces 5 dernières années vont de 6399 à 9548 tonnes.

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (T)	6399	6344	7289	10321	9548

II - 3 Pêche continentale

Environ 50000 pêcheurs exploitent les eaux saumâtres, les eaux douces à l'aide des engins de pêche tels que : l'épervier, les filets maillant, les nasses et les palangres. Pendant la décrue, ils exploitent les pêcheries sédentaires (barrages, acadjas, trous à poissons) et à la crue, le recrutement se fait dans les plaines inondables.

La commercialisation est aux mains d' une centaine de milles de femmes qui sont surtout des femmes de pêcheurs.

La flottille est composée de plus de 45000 pirogues monoxyles.

La prise de cette pêche, ces 5 dernières années varie entre 32707 et 30000 tonnes.

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (T)	32707	37449	34194	32000	30000

II – 4 Commercialisation des produits de pêche

Le suivi des prix des produits halieutiques effectué en 1998, révèle que la valeur découlant de la vente de ces produits est estimée à 17 304 226 733 francs CFA.

Importation des produits

Malgré toutes les potentialités disponibles, le Bénin connaît un déficit en protéines animales. Pour combler ce déficit, il se place au rang des importateurs du poisson, des crustacés et des mollusques. Ces produits proviennent de certains pays de l'Europe (France, Pays – bas, Norvège, Argentine, Belgique, Allemagne, etc.) et d'Afrique (Angola, Mauritanie, Sénégal, Maroc, Ghana).

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (T)	11102	12183	11072	11299	9271

Exportation des produits

Les exportations concernent surtout des crevettes *Penaeus duorarum* à l'état frais. La création en 1993 des sociétés privées a dynamisé quelque peu cette filière des exportations. Les pays destinataires de cette denrée à l'état frais sont les pays européens comme la France, l'Italie, la Belgique et les pays africains comme l'Angola, la Côte d'Ivoire.

L'exportation vers les pays limitrophes (Togo, Nigéria, Niger et Burkina Faso) porte essentiellement sur le poisson fumé, la crevette fumée et le crabe frais et séché. Les quantités sont importantes, mais le manque de contrôle aux frontières douanières ne permet pas d'avoir une idée nette de ces quantités. Les devises apportées par l'exportation des crustacés et des poissons vont de 800 à 1 000 Million F CFA par an.

Année	1994	1995	1996	1997	1998
Quantité (T)	465	333	312	250	453

III Les arrangements institutionnels pour la gestion des pêches

Au Bénin, la pêche est gérée par un comité national des pêches (CNP) coordonné par la Direction des pêches. Ce comité intègre plusieurs institutions appartenant à des Ministères différents et aussi des représentants des acteurs de la pêche (pêcheurs de différentes catégories, mareyeurs etc.).

Ainsi par exemple:

- La Direction des pêches du Ministère du développement rural est chargée de mettre en œuvre les politiques et programmes de développement des pêches.
- La marine marchande du Ministère de transport et des travaux publics gère le trafic maritime et intervient à ce titre dans la réglementation des pêches.
- Les Forces navales du Ministère de la défense nationale interviennent au côté de la Direction des pêches pour faire respecter la réglementation des pêches.
- Les hydrobiologistes du comité national d'océanographie et de l'université développent des recherches en sciences halieutiques afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et l'abondance des ressources océaniques et continentales.
- L'agence béninoise pour l'environnement est chargée de faire des études d'impact des aménagement sur les pêcheries et celui des pêcheries sur l'environnement.

IV Les arrangements institutionnels relatifs à la protection de l'environnement et de la biodiversité

- Elaboration et adoption d'un plan de gestion des plans d'eau continentaux du Sud-Bénin par le conseil national de pêches qui intègre plusieurs institutions;
- Mise en œuvre des mécanismes de gestion participative des plans d'eau (collaboration Direction des pêches - comités de pêche – associations de développement et ONG) ;
- Protection des berges et restauration des frayères par la réhabilitation de la mangrove (collaboration Direction des pêches, Agence béninoise pour l'environnement et comités de pêches) ;

- Lutte contre les végétaux flottants (jacinthe et salade d'eau) à travers la collaboration de la Direction avec l'institut international d'agronomie tropicale (IITA) ;
- Actualisation et diffusion des textes réglementaires et lois sur les pêches (collaboration Direction des pêches et Ministère de la justice) ;
- Préparation des éléments d'élaboration du projet de plan de gestion des eaux maritimes béninoises (collaboration Direction des pêches - le comité national océanographique avec l'aide canadienne)
- Lutte contre la pollution de l'eau et la conservation de la biodiversité dans le cadre du projet LME et en collaboration avec les laboratoires d'hydrobiologie de l'université nationale du Bénin ;
- Développement d'autres sources de revenu alternatif en vue de réduire la pression des pêches sur les écosystèmes aquatiques (collaboration Direction pêches et projet GTZ de développement de la pêche lagunaire)

V Une évaluation des approches anciennes et présentes de l'aménagement des pêches

Approches anciennes :

Installation anarchique des pêcheries sédentaires : acadjas, barrages, nasses

Cas des acadjas

- **succès** : augmentation de la superficie d'aire temporairement protégée, augmentation de la production de périphyton et de macro-invertébrés, augmentation des zones de frayère, recrutement important
- **inconvenients** : destruction de la mangrove, érosion des berges, multiplication des conflits entre propriétaires d'acadja, pêcheurs en eau libre, problème de navigation.

Cas des barrages et des nasses

- **succès** : néant
- **inconvenients** : navigation difficile, conflits multiples entre pêcheurs en eau libre, les autres exploitants des milieux et les propriétaires des barrages et nasses

Pratique des trous à poissons (whedos et ahlos dans la vallée de l'Ouémé

- **succès** : augmentation des frayères pour les espèces à respiration aérienne, création de zones temporairement protégées, augmentation de la production du fleuve Ouémé et de sa diversité biologique
- **inconvenients** : comblement rapide des trous et augmentation de zones marécageuse dans les plaines d'inondation du fleuve Ouémé

Approches nouvelles

- Elaboration et adoption d'un plan de gestion des plans d'eau continentaux du Sud-Bénin
- Mise en œuvre des mécanismes de gestion participative des plans d'eau (organisation des séminaires villageois et installation des comités de pêche) ;
 - Organisation de séminaires villageois et installation des comités de pêche ;
 - Formation des membres des comités de pêche ;

- Interdiction des pêcheries sédentaires sur certains plans d'eau encaissés (lac Ahémé, lagunes côtières) et leur réorganisation sur les lagunes Nokoué et Porto-Novo assez larges
 - **succès** : réduction significative des conflits, libre circulation des personnes et des biens.
 - **inconvénients** : utilisation importante d'engins prohibés (filets à mailles fines)
- Amélioration et développement des trous à poisson traditionnels
 - **succès** : réduction de la pression des pêches sur le fleuve Ouémé, augmentation des frayères pour les espèces à respiration aérienne et d'autres tolérantes de faibles taux d'oxygène, création de zones temporairement protégées, augmentation de la production du fleuve Ouémé et de sa diversité biologique, développement de la pisciculture extensive
 - **inconvénients** : aménagement coûteux
- Interdiction d'utilisation des engins de destruction massive
 - **succès** : recrutement important, augmentation de la taille des espèces pêchées
 - **inconvénients** : conflits entre pêcheurs et administration des pêches, coût de suivi élevé.